

DECISION N°2021-209 **DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE**

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret n°73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement public foncier de Grand Est,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°21-002 du conseil d'administration du 10 mars 2021 portant approbation du règlement intérieur institutionnel,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

Article 1 :

Donne délégation à Monsieur Anthony THIRION, Responsable du Pôle Cessions, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, Rue Robert Blum à l'effet :

DE CEDER à la

Et moyennant le prix total toutes taxes comprises de **1 296 611,17 €** (UN MILLION DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE SIX CENT ONZE EUROS ET DIX SEPT CENTIMES)

Payable en 5 annuités selon l'échéancier suivant :

	Annuité hors intérêts	Intérêts	Annuité totale
2021	216 101,86 € (*)	/	216 101,86 €
2022	270 127,33 €	10 805,09 €	280 932,42 €
2023	270 127,33 €	8 103,82 €	278 231,15 €
2024	270 127,33 €	5 402,55 €	275 529,88 €
2025	270 127,32 €	2 701,27 €	272 828,59 €
TOTAL	1 296 611,17 €	27 012,73 €	1 323 623,90 €

(*) TVA à 20% sur la totalité 216 101,86 €

Au compte

Les biens désignés ci-après :

Ville de YUTZ :

Deux parcelles de terre figurant au cadastre comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
20	246	Avenue des Nations	00 ha 02 a 46 ca
21	184	Avenue des Nations	01 ha 52 a 70 ca

Total surface : 01 ha 55 a 16 ca.

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est.

Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le 22 octobre 2021.


Alain TOUBOL
Directeur Général

Signature
numérique de
Alain TOUBOL
Date : 2021.10.22
12:10:54 +02'00'